

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Juin 2025

Présidence de Monsieur Benoît PAYAN, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 90 membres.

25/0302/BCV

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES -
Arrêté du Compte Administratif de la Ville de Marseille relatif à l'exercice 2024.**

25-42371-DF

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge des finances, des moyens généraux et du fonctionnement des services et de l'administration municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Les résultats de clôture ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice tels qu'ils apparaissent dans le compte de gestion du Comptable Public de la Ville de Marseille, sont conformes à ceux arrêtés dans les écritures de la comptabilité de l'Ordonnateur. Toutes les émissions et toutes les réductions et annulations de titres de recettes, ainsi que toutes les émissions et toutes les réductions et annulations de mandats de paiement effectuées par l'Ordonnateur, ont donc été prises en compte et le rapprochement des deux comptabilités n'appelle aucune observation.

Pour rappel, la délibération n°23/0537/AGE du 15 septembre 2023 a autorisé l'apurement du compte 1069 d'un montant de 34 942 448,27 Euros (trente-quatre millions neuf cent quarante-deux mille quatre cent quarante-huit Euros et vingt-sept centimes) en minorant la reprise du résultat d'investissement pendant 10 ans. Ainsi, il subsiste, pour le budget principal, un écart entre le résultat cumulé de l'exercice du compte de gestion et celui du compte administratif au 31 décembre 2024 de 31 448 203,44 Euros (trente et un millions quatre cent quarante-huit mille deux cent trois Euros et quarante-quatre centimes).

Il subsiste également un écart sur les prévisions budgétaires relatif à l'enregistrement des opérations de cessions d'immobilisations. En effet, et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, les crédits sont automatiquement ouverts dans les comptes du Comptable Public sur les chapitres 040 et 042 (Décisions Modificatives Techniques) alors que les crédits sont votés sur le chapitre 024. Les différences avec le compte administratif sont décrites dans les tableaux ci-dessous :

Budget principal		Compte de Gestion 2024 (en euros)	Compte administratif 2024 (en euros)
Dépenses d'investissement	040	12 645 181,97	8 248 224,00
Recettes d'investissement	024	2 514 850,00	7 700 000,00
	040	99 761 175,97	90 179 068,00
Dépenses de fonctionnement	042	99 761 175,97	90 179 068,00
Recettes de fonctionnement	77	5 533 264,00	348 114,00
	042	12 645 181,97	8 248 224,00

Par ailleurs, il est joint à la présente délibération l'état des reports détaillé par article, visé par l'ordonnateur et le comptable public.

Ce préliminaire étant établi, Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge des finances, des moyens généraux, du fonctionnement des services et de l'administration municipale, soumet ensuite au Conseil Municipal, pour approbation, le compte administratif de l'exercice 2024 comportant le compte administratif du budget principal, les comptes d'exécution des États Spéciaux des Mairies d'arrondissements, le compte administratif du budget annexe des Espaces Événementiels, le compte administratif du budget annexe du stade Vélodrome, le compte administratif du budget annexe de l'Opéra-odéon, le compte administratif du budget annexe des Pompes Funèbres, ainsi que le compte administratif du budget annexe du Pôle Média de la Belle-de-Mai.

Le Conseil Municipal, en pleine connaissance de l'ensemble des documents budgétaires relatifs à l'exercice considéré, décide, après examen des opérations consignées dans le compte administratif précité, de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LA LOI N° 92-125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE BUDGET PRIMITIF, LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE,
LES DECISIONS MODIFICATIVES ET LES ETATS SPECIAUX
DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS RELATIFS A L'EXERCICE 2024
VU LE COMPTE DE GESTION 2024
VU LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024
VU LES AVIS DONNES PAR LES CONSEILS DES HUIT GROUPES
D'ARRONDISSEMENTS SUR L'EXECUTION DE LEURS ETATS SPECIAUX
RESPECTIFS
VU LE RETRAIT DE MONSIEUR LE MAIRE AU MOMENT DU VOTE
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1

Est donné acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2024, document annexé à la présente délibération et comportant le compte administratif du budget principal, les comptes d'exécution des États Spéciaux des Mairies d'arrondissements, le compte administratif du budget annexe des Espaces Événementiels, le compte administratif du budget annexe du stade Vélodrome, le compte administratif du budget annexe de l'Opéra-odéon, le compte administratif du budget annexe des Pompes Funèbres, ainsi que le compte administratif du budget annexe du Pôle Média de la Belle-de-Mai.

ARTICLE 2

Sont arrêtés les résultats de clôture de l'exercice 2024 aux montants retranscrits dans le tableau ci-après, qui présente, pour le budget principal et les budgets annexes de la Ville, pour les états spéciaux des mairies d'arrondissements, et par section (fonctionnement et investissement) :

- Le résultat de l'exercice 2023 (colonne « résultat N-1 ») ;

- Les dépenses (colonne « mandats émis ») et les recettes (colonne « titres émis », y compris 1068) constatées sur l'exercice 2024 ;

- Le résultat cumulé de l'exercice 2024 (colonne « résultat N »), qui correspond au cumul du résultat 2023 et des dépenses et recettes de l'exercice 2024 ;

- Les montants des restes à réaliser de l'exercice 2024 à reporter sur l'exercice 2025, en dépenses (colonne « restes à réaliser - dépenses »), en recettes (colonne « restes à réaliser – recettes ») et leur solde ;

- Le résultat global de l'exercice 2024 (colonnes « résultat global »), lequel est la résultante de la somme du résultat cumulé de l'exercice 2024 et du solde des restes à réaliser (ce résultat peut être un excédent ou un déficit) ;

- Enfin le résultat global de clôture, somme du résultat global de fonctionnement et du résultat global d'investissement.

Est reconnue la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils apparaissent dans le document joint en annexe à la présente délibération.

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MARSEILLE

	Résultat cumulé				Restes à réaliser			Résultat global (y compris C/ 1069)	
	Résultat N-1	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat N	Dépenses	Recettes	Solde	Excédent	Déficit
	a	b	c	d = (a+c)-b	e	f	g = f-e	Si d+g > 0	Si d+g < 0
Fonctionnement	59 479 662,78	1 411 678 979,64	1 497 095 680,18	144 896 363,32	13 547 510,76		-13 547 510,76	131 348 852,56	
Investissement	-178 564 797,50	456 134 735,75	483 546 426,47	-151 153 106,78	842 651,33	62 022 667,00	61 180 015,67		-89 973 091,11
Total	-119 085 134,72	1 867 813 715,39	1 980 642 106,65	-6 256 743,46	14 390 162,09	62 022 667,00	47 632 504,91	37 881 516,62*	

*y compris la régularisation du c/ 1069(-3 494 244,83Euros)

BUDGET ANNEXE DES ESPACES EVENEMENTIELS

	Résultat cumulé				Restes à réaliser			Résultat global	
	Résultat N-1	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat N	Dépenses	Recettes	Solde	Excédent	Déficit
	a	b	c	d = (a+c)-b	e	f	g = f-e	Si d+g > 0	Si d+g < 0
Exploitation	219 169,08	2 030 307,22	2 703 898,32	892 760,18	10 864,66	0,00	-10 864,66	881 895,52	
Investissement	-706 460,18	823 097,42	787 636,97	-741 920,63	87 520,82	0,00	-87 520,82		-829 441,45
Total	-487 291,10	2 853 404,64	3 491 535,29	150 839,55	98 385,48	0,00	-98 385,48	52 454,07	

BUDGET ANNEXE DU STADE VELODROME

	Résultat cumulé				Restes à réaliser			Résultat global	
	Résultat N-1	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat N	Dépenses	Recettes	Solde	Excédent	Déficit
	a	b	c	d = (a+c)-b	e	f	g = f-e	Si d+g > 0	Si d+g < 0
Exploitation	0,00	25 838 688,72	34 730 691,42	8 892 002,70	0,00	0,00	0,00	8 892 002,70	
Investissement	-8 841 238,75	8 892 002,70	8 841 238,75	-8 892 002,70	0,00	0,00	0,00		-8 892 002,70
Total	-8 841 238,75	34 730 691,42	43 571 930,17	0,00	0,00	0,00	0,00		

BUDGET ANNEXE DE L'OPERA-ODEON

	Résultat cumulé				Restes à réaliser			Résultat global	
	Résultat N-1	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat N	Dépenses	Recettes	Solde	Excédent	Déficit
	a	b	c	d = (a+c)-b	e	f	g = f-e	Si d+g > 0	Si d+g < 0
Fonctionnement	328 866,59	22 584 249,81	23 458 459,00	1 203 075,78	33 333,33	0,00	-33 333,33	1 169 742,45	
Investissement	-1 269 068,09	1 580 390,14	1 679 715,78	-1 169 742,45	0,00	0,00	0,00		-1 169 742,45
Total	-940 201,50	24 164 639,95	25 138 174,78	33 333,33	33 333,33	0,00	-33 333,33		

BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

	Résultat cumulé				Restes à réaliser			Résultat global	
	Résultat N-1	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat N	Dépenses	Recettes	Solde	Excédent	Déficit
	a	b	c	d = (a+c)-b	e	f	g = f-e	Si d+g > 0	Si d+g < 0
Exploitation	747 980,36	5 859 098,66	5 575 295,71	464 177,41	321 392,61	0,00	-321 392,61	142 784,80	
Investissement	183 899,41	238 356,71	354 692,40	300 235,10	0,00	0,00	0,00	300 235,10	
Total	931 879,77	6 097 455,37	5 929 988,11	764 412,51	321 392,61	0,00	-321 392,61	443 019,90	

BUDGET ANNEXE DU POLE MEDIA DE LA BELLE-DE-MAI

	Résultat cumulé				Restes à réaliser			Résultat global	
	Résultat N-1	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat N	Dépenses	Recettes	Solde	Excédent	Déficit
	a	b	c	d = (a+c)-b	e	f	g = f-e	Si d+g > 0	Si d+g < 0
Fonctionnement	1 382 288,63	3 169 485,28	3 119 688,69	1 332 492,04	0,00	0,00	0,00	1 332 492,04	
Investissement	6 908 799,45	779 243,77	1 110 181,41	7 239 737,09	0,00	0,00	0,00	7 239 737,09	
Total	8 291 088,08	3 948 729,05	4 229 870,10	8 572 229,13	0,00	0,00	0,00	8 572 229,13	

ETATS SPECIAUX DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS

	Résultat cumulé				Restes à réaliser			Résultat global	
	Résultat N-1	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat N	Dépenses	Recettes	Solde	Excédent	Déficit
	a	b	c	d = (a+c)-b	e	f	g = f-e	Si d+g > 0	Si d+g < 0
1 ^{er} secteur									
Fonctionnement	1 776 574,32	1 753 738,98	1 319 668,00	1 342 503,34	528 665,32	0,00	-528 665,32	813 838,02	
Investissement	524 657,08	169 191,46	148 692,00	504 157,62	48 287,88	0,00	-48 287,88	455 869,74	
2ème secteur									
Fonctionnement	970 041,34	1 634 107,89	1 365 140,00	701 073,45	370 927,80	0,00	-370 927,80	330 145,65	
Investissement	81 156,36	151 923,22	152 806,00	82 039,14	21 267,23	0,00	-21 267,23	60 771,91	
3ème secteur									
Fonctionnement	2 428 545,41	2 212 342,52	1 660 487,00	1 876 689,89	394 313,12	0,00	-394 313,12	1 482 376,77	
Investissement	86 349,98	239 765,69	190 670,00	37 254,29	34 272,66	0,00	-34 272,66	2 981,63	
4ème secteur									
Fonctionnement	901 851,38	2 133 226,51	1 804 218,00	572 842,87	241 765,84	0,00	-241 765,84	331 077,03	
Investissement	73 701,00	212 311,94	249 086,00	110 475,06	26 954,01	0,00	-26 954,01	83 521,05	

5ème secteur									
Fonctionnement	544 286,00	2 137 242,58	2 385 885,00	792 928,42	396 665,27	0,00	-396 665,27	396 263,15	
Investissement	263 559,69	467 028,32	272 342,00	68 873,37	34 738,73	0,00	-34 738,73	34 134,64	
6ème secteur									
Fonctionnement	736 435,73	2 018 484,06	2 098 675,00	816 626,67	609 040,88	0,00	-609 040,88	207 585,79	
Investissement	99 344,36	233 656,38	240 880,00	106 567,98	98 947,47	0,00	-98 947,47	7 620,51	
7ème secteur									
Fonctionnement	2 839 006,23	3 115 647,30	3 062 796,00	2 786 154,93	902 292,60	0,00	-902 292,60	1 883 862,33	
Investissement	367 849,21	421 733,38	307 772,00	253 887,83	48 012,49	0,00	-48 012,49	205 875,34	
8ème secteur									
Fonctionnement	1 770 468,19	2 454 316,35	2 352 487,00	1 668 638,84	190 301,03	0,00	-190 301,03	1 478 337,81	
Investissement	124 256,42	220 360,63	190 956,00	94 851,79	16 320,67	0,00	-16 320,67	78 531,12	

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DES
FINANCES, DES MOYENS GÉNÉRAUX ET DU
FONCTIONNEMENT DES SERVICES ET DE
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
Signé : Joël CANICAVE**

Le Conseiller rapporteur de la Commission BUDGET ET COMPTES DE LA VILLE
demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en
délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme
LE SECRETAIRE DE SEANCE**

Théo CHALLANDE NEVORET

LE MAIRE DE MARSEILLE

Benoît PAYAN